



54^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme

Point 9 – Dialogue interactif sur le rapport oral du Haut-Commissaire sur les moteurs de la haine religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence

Intervention du Luxembourg

5 octobre 2023

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Nous remercions le Haut-Commissaire pour son rapport oral et la clarté de ses observations et recommandations.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Dans votre allocution lors du débat urgent le 11 juillet dernier, tout comme aujourd'hui, vous avez à juste titre identifié les incendies volontaires de corans comme des actes méprisables, visant à provoquer la division, la haine et la violence. Ces actes, qui attaquent l'identité religieuse de plus d'un milliard d'êtres humains de par le monde, provoquent une incompréhension et parfois détresse qui sont réelles. Les mesures prises par de nombreux pays pour protéger leurs sociétés contre ces agissements témoignent du sérieux de la communauté internationale pour y faire face.

Or, ces mesures sont efficaces seulement lorsqu'elles arrivent à éviter tout faux dilemme entre la liberté de religion et de conviction et les autres libertés fondamentales garanties par l'état de droit démocratique, notamment la liberté d'opinion et d'expression. Limiter arbitrairement une catégorie de droits ou de libertés pour en protéger une autre reviendrait à faire le jeu des provocateurs. La réalité confirme qu'ils ont tort. Des millions d'européennes et européens sont musulmans et enrichissent leurs communautés, dans la paix. Nous ne nous laisserons pas nous diviser.

Monsieur Türk,

Sous quelle forme comptez-vous présenter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la haine, identifiées par vous et les autres mécanismes du Conseil, pour les rendre accessibles à toutes et à tous ?

Je vous remercie de votre attention.

(251 mots – 1m30s)